



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT
DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel
Affaire suivie par Maud POUPARD
☎ : 02.40.41.47.66
✉ maud.poupard@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le **04 MARS 2015**

Instance de concertation et du suivi du parc éolien off shore de Saint-Nazaire
Mercredi 28 Janvier 2015

La liste d'émargements est jointe au présent relevé de conclusions.

M. Comet, préfet de la Loire-Atlantique, et M. Laisné, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, ouvrent la séance.

M. le préfet rappelle que la dernière réunion de l'instance de concertation et de suivi s'est tenue le 19 décembre 2013. Depuis, une étape importante dans la conduite du projet a été franchie avec le dépôt le 23 octobre 2014, par le consortium EMF et par RTE, des demandes d'autorisations nécessaires pour la construction du parc éolien et de son raccordement terrestre.

Ces autorisations sont de différents ordres :

- pour ce qui concerne le parc éolien en mer : une autorisation au titre de la loi sur l'eau et une concession d'utilisation du domaine public maritime.
- pour ce qui concerne le raccordement électrique : une autorisation au titre de la loi sur l'eau, une concession d'utilisation du domaine public maritime sur le domaine géré par l'Etat, une concession d'utilisation du domaine public maritime sur le domaine géré par le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN), une déclaration d'utilité publique ministérielle emportant mise en compatibilité de plusieurs PLU et l'approbation du projet d'ouvrage pour le poste terrestre.

Ce projet relevant d'un programme de travaux, une étude d'impact unique a été déposée pour l'ensemble des autorisations précitées.

M. Comet rappelle que d'autres autorisations seront instruites ultérieurement : les approbations de projet d'ouvrage pour les liaisons inter-éoliennes du parc et pour le poste électrique de livraison en mer et pour les liaisons sous-marines et souterraines du raccordement électrique de RTE ainsi que le permis de construire pour le poste terrestre.

Il ajoute que les consultations des maires et des services ont été engagées fin janvier 2015 pour les procédures relatives aux concessions d'utilisation du domaine public maritime, à l'approbation du projet d'ouvrage pour le poste de Prinquiau et à la demande de déclaration d'utilité publique.

L'autorité environnementale, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du Ministère de l'écologie, vient d'être saisi pour rendre un avis dans le délai réglementaire de 3 mois.

Ainsi les enquêtes publiques relatives à l'ensemble de ces demandes se tiendront à l'été 2015 pour permettre la délivrance des autorisations début d'année 2016.

Parallèlement à ces étapes de procédures pour le projet, ce dernier a continué à faire l'objet de nombreuses réunions de concertation.

En effet, les 3 groupes de travail thématiques (environnement, usages maritimes et emploi-économie-formation) se sont réunis à plusieurs reprises (9 réunions au total en 2014). Ces réunions ont permis d'aborder les questions que suscite l'avancement de ce projet. Le bilan de ces groupes de travail ainsi que les questions qui y ont été débattues constituent le cœur des échanges de ce jour.

M. Laisné indique que les échanges du groupe Usages maritimes notamment, sont importants pour identifier les enjeux et préparer la consultation des commissions nautiques.

Celles-ci devraient être saisies très prochainement selon des modalités qui doivent être définies précisément par la Direction des Affaires Maritimes en lien avec le président de la grande commission nautique afin de garantir la cohérence entre les différents parcs éoliens.

Il s'agit d'une phase essentielle d'association des usagers de la mer qui se déroule durant l'instruction du dossier de demande d'autorisation avant l'enquête publique.

M. Laisné remercie donc les contributeurs lors de cette phase, qui permettront d'appréhender les enjeux locaux et de veiller à leur juste prise en compte par le consortium.

1/ Présentation du bilan du groupe de travail « environnement », par M. Hindermeier de la DREAL (cf powerpoint joint au compte-rendu).

M. Doré, représentant l'association Prosimar, interroge sur le choix de l'emplacement du site pour le projet de parc éolien. Il interroge également sur le traitement des résidus de forage, qui a évolué par rapport à ce qui avait été exposé lors du débat public.

M. Lauzin, de la DREAL, rappelle que le choix du banc de Guérande comme emplacement du futur parc éolien a été fait lors d'une planification des zones propices pour l'éolien en mer en 2009. Ces zones ont été définies à partir d'une analyse multicritères et correspondent aux zones de moindres contraintes. Au sein de cette zone, le ministère a déterminé des zones plus petites qui ont fait l'objet des appels d'offres. Le débat public avait en effet mis en exergue des discussions sur le choix de la zone, mais une modification de la zone aurait remis en cause l'appel d'offres.

M. le préfet indique que l'acte juridique sur lequel se fonde le choix de cette zone, est bien l'appel d'offres.

Concernant les résidus de forage, M. de la Laurencie indique que le sol est dur à cet endroit ; le battage simple ne suffira pas, il sera nécessaire de forer. Au cours de l'été, une campagne de vérification des différentes solutions sera conduite afin d'affiner les résultats.

2/ Présentation du bilan du groupe de travail « usages maritimes », par M. Vaudout de la DIRM (cf powerpoint joint au compte-rendu).

Mme Seyse, vice-présidente du conseil général de Loire-Atlantique, considère qu'il faut d'ores et déjà tenir compte de l'attractivité nouvelle que le parc éolien suscitera pour les touristes. L'attente d'une offre touristique est déjà très forte. Les contours de cette offre touristique doivent pouvoir être envisagés au plus vite.

M. Laisné indique que ces questions font l'objet notamment des commissions nautiques locales. Des accords entre professionnels sur la mise en place de circuits touristiques seront conclus en s'appuyant sur les marins locaux.

M. Lauvray, représentant de l'association Estuaire Loire Vilaine (ELV), indique que depuis plusieurs années durant lesquelles les fonds marins ont été arpentés, on observe la mort sous marine de la région. Les causes sont liées au dragage de la Loire notamment. Il ne comprend pas le choix du lieu d'implantation des éoliennes sur le banc de Guérande et regrette que les acteurs des fonds marins n'aient pas été associés à la réflexion sur ce choix de la zone.

Mme Bourdon, représentant l'association Vert Pays Blanc et Noir, ne partage pas ce point de vue. Il entre en contradiction avec des investigations menées par des scientifiques mandatés par l'association VPBN sur la présence de laminaires sur la zone.

M. le préfet rappelle que le choix de la zone a été fait en son temps, qu'il correspond au choix d'une zone de moindre contrainte.

M. Graux, représentant FNE Pays de la Loire, indique, qu'en termes de tourisme, il ne faut pas sous-estimer l'attrait industriel de cette zone. En préalable à la mise en exploitation du parc, il faudra communiquer sur la sensibilité de ce site, et mettre en œuvre les dispositions nécessaires.

3/ Présentation du bilan du groupe de travail «emploi-économie-formation», par M. Vasse de la DIRECCTE (cf powerpoint joint au compte-rendu).

M. Berthe, maire adjoint de la Plaine sur Mer, regrette que l'enquête tourisme menée par le consortium n'ait pas été déployée dans le sud Loire.

Mme Boux, chargée de projet à EDF-EN, confirme que l'enquête tourisme a bien intégré le sud Loire avec 126 questionnaires remplis et l'organisation de forums en sud Loire.

Mme Seyse indique que pour aller du sud vers le site du parc éolien, 3 heures de navigation sont nécessaires, ce qui rend l'offre touristique difficile de ce point de vue. Pour autant, une réunion est organisée prochainement avec tous les professionnels du tourisme pour envisager une nouvelle filière touristique.

M. Chausse, représentant l'association SPCNE, interroge sur la capacité réelle à faire appliquer la réglementation française en droit du travail dans les entreprises sous-traitantes du parc. Des règlements de chantiers seront nécessaires.

M. de la Laurencie indique que, dans les appels d'offres, figurent des prescriptions liées aux réglementations. Par ailleurs, en tant que filiale d'un grand groupe, EMF a des obligations qui y sont liées. Des contrôles seront effectués sur les sites portuaires et en mer pour toutes les prestations effectuées pour le compte d'EMF, ainsi que dans les usines.

4/ Présentation du raccordement électrique du parc, par M. Macé de RTE (cf powerpoint joint au compte-rendu).

M. Macé présente le tracé général en mer et en terre du raccordement, ainsi que le projet architectural et paysager pour le poste électrique situé sur la commune de Prinquiau. Cette présentation n'appelle pas d'observations.

5/ Compléments d'information sur le projet, par M. de la Laurencie d'EDF-EN (cf powerpoint joint au compte-rendu).

Mme Seyse souhaite que le comité départemental du tourisme puisse être associé au comité de pilotage pour le parcours touristique du parc.

Mme Bourdon revient sur la difficulté de débattre dans le groupe de travail environnement sur des études en cours/non finalisées et pose la question de savoir si ces études seront finalisées pour l'enquête publique.

M. de la Laurencie confirme que les résultats de ces études seront intégrés au dossier mis à disposition pour l'enquête publique (environ 3000 pages).

M. Pichereau, de l'association des amis de l'Île de Noirmoutier, souhaiterait que les expertises acquises sur l'éolien en mer avec ce projet puissent être partagées sous forme de newsletter, de site internet.

M. de la Laurencie indique que l'ensemble des études réalisées sur ce projet constitue un périmètre très vaste ; ce serait un travail colossal d'intégrer dans un support la somme des expertises sur le projet ; néanmoins, l'idée de faire évoluer le site internet actuel dédié au projet est envisagée.

Mme Guérin Daviet, représentant l'association Vivre l'île 12 sur 12, pose la question de savoir si les études finalisées pourront servir de support pour la concertation sur le parc éolien offshore des deux îles, ceci afin de garantir une certaine cohérence.

M. le préfet indique qu'il faudra veiller à mettre dans le domaine public, ce qui peut l'être.

M. Doré rappelle que l'association Prosimar a contesté devant le tribunal administratif la zone d'implantation du projet ; la réponse du tribunal administratif a consisté à dire qu'il s'agissait d'une orientation et non d'une décision. Par ailleurs, en juin dernier, la CNDP organisait un débat à Paris lors duquel, la présidente de la CPDP pour le projet de parc éolien offshore de Courseulles a considéré que le débat public aurait dû intervenir plus en amont.

Concernant le tourisme, il ajoute que l'on cherche à répondre à une demande sur un tourisme spécifique et ponctuel. En revanche, la question du repli du tourisme classique reste importante, notamment pour les résidents à proximité du futur parc. Des milliers de familles sur place s'interrogent sur le futur ainsi modifié.

M. le préfet rappelle que la procédure est faite pour le plus grand nombre et que l'équilibre démocratique doit être respecté.

En conclusion, M. le préfet rappelle la perspective de l'enquête publique sur ce projet à l'été 2015. Beaucoup de questions sont encore en suspens. Il propose que les groupes de travail puissent à nouveau se réunir d'ici l'été et qu'une nouvelle instance plénière de concertation soit organisée avant le lancement de l'enquête publique.

En l'absence de questions supplémentaires, M. Comet remercie les participants.



Henri-Michel COMET